

AIDE-SOIGNANT(E) DIPLÔME D'ÉTAT CURSUS PARTIEL 2021-2022



Informations sous réserve de la réforme en cours

Secteurs d'activité : clinique, hôpital, maison de retraite, centre d'accueil pour personnes handicapées, à domicile, etc.

Évolution professionnelle : infirmier(e), secrétaire médical(e), auxiliaire de puériculture, assistant(e) de soins en gérontologie (ASG), assistant(e) médical(e) ou encore accompagnant(e) éducatif et social (AES).

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant exerce son activité, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui ou sous sa responsabilité. Elle/Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie pour compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie d'une personne ou d'un groupe. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. Il accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Il travaille le plus souvent en équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant grâce à une formation en alternance comprenant des savoirs théoriques et procéduraux, les savoirs pratiques, des temps de stages, et ainsi favoriser l'insertion professionnelle directe des participants :

- **Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie**
- **Apprécier l'état clinique d'une personne**
- **Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne**
- **Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes**
- **Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage**
- **Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux**
- **Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins**
- **Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle**

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation en cursus partiel se déroule sur 10 mois, **de septembre 2021 à mi-juillet 2022**. La durée de la formation est conditionnée par les allègements prévus dans le référentiel de formation pour les titulaires du diplôme d'État d'**auxiliaire de puériculture**, d'**aide médico-psychologique** ou d'**accompagnant éducatif et social**, d'**auxiliaire de vie sociale** ou de la **mention complémentaire d'aide à domicile**, **diplôme d'ambulancier** ou **certificat de capacité d'ambulancier**, titre professionnel d'**assistant de vie aux familles**, mais aussi pour les titulaires du **baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne »** ou **« services aux personnes et aux territoires »**, selon le tableau ci-dessous et après bilan de positionnement à l'entrée en formation.

Les parcours **post-VAE** sont personnalisés au regard des modules de formation non acquis par la VAE et du bilan de positionnement. Un devis sera proposé au candidat après l'entretien de positionnement.

Pour rappel, les 8 modules de formation d'un cursus complet sont les suivants :

- Module 1 : Accompagnement de la personne dans les activités de la vie quotidienne (140 heures)
- Module 2 : État clinique d'une personne (70 heures)
- Module 3 : Soins (175 heures)
- Module 4 : Ergonomie (35 heures)
- Module 5 : Relation-Communication (70 heures)
- Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (35 heures)
- Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
- Module 8 : Organisation du travail (35 heures)

Type de parcours	Modules à valider	Durée formation théorique	Durée des stages	Spécialité obligatoire de stages
COMPLET	Modules 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	595 heures	840 heures soit 6 stages de 4 semaines	4 stages auprès d'adultes, 1 au moins avec personnes âgées, 1 court séjour hospitalier
ALLEGE BAC PRO SAPAT	Modules 2, 3, 5, et 6	350 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	1 court séjour hospitalier, 1 établissement de santé, 2 stages auprès d'adultes
ALLEGE BAC PRO ASSP	Modules 2, 3, et 5	455 heures	420 heures soit 3 stages de 4 semaines	1 court séjour hospitalier, 2 stages auprès d'adultes
ALLEGE POST DEAMP ou DEAES STRUCTURE	Modules 2, 3 et 6	280 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	1 court séjour hospitalier, 1 établissement de santé, 2 stages auprès d'adultes
ALLEGE POST TP ADVF	Modules 2, 3, 6, 7 et 8	350 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	1 court séjour hospitalier, 1 établissement de santé, 2 stages auprès d'adultes
ALLEGE POST DE auxiliaire de vie sociale	Modules 2, 3, 6, et 8	315 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	1 court séjour hospitalier, 1 établissement de santé, 2 stages auprès d'adultes
ALLEGE post mention complémentaire aide dom.	Modules 2, 3, 6, et 8	315 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	1 court séjour hospitalier, 1 établissement de santé, 2 stages auprès d'adultes
ALLEGE POST DEAP ou DPAP	Modules 1 et 3	315 heures	420 heures soit 3 stages de 4 semaines	2 stages auprès d'adultes, 1 au moins avec personnes âgées
ALLEGE POST AMBULANCIER	Modules 1, 3, 6 et 8	385 heures	560 heures soit 4 stages de 4 semaines	3 stages auprès d'adultes, 1 au moins avec personnes âgées

Dans le cadre d'un cursus partiel post-VAE ou d'un redoublement, chaque module de formation correspond à un module d'enseignement théorique et, pour 6 modules sur 8, à un stage clinique qui lui est rattaché :

Unités de formation	Module de formation	Stages cliniques
Unité 1	Module 1 : 140 heures (4 semaines)	140 heures (4 semaines)
Unité 2	Module 2 : 70 heures (2 semaines)	140 heures (4 semaines)
Unité 3	Module 3 : 175 heures (5 semaines)	280 heures (8 semaines)
Unité 4	Module 4 : 35 heures (1 semaine)	70 heures (2 semaines)
Unité 5	Module 5 : 70 heures (2 semaines)	140 heures (4 semaines)
Unité 6	Module 6 : 35 heures (1 semaine)	70 heures (2 semaines)
Unité 7	Module 7 : 35 heures (1 semaine)	Pas de stage
Unité 8	Module 8 : 35 heures (1 semaine)	Pas de stage
Total	595 heures (17 semaines)	840 heures (24 semaines)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

La formation théorique proposée alterne différentes méthodes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés individuels ou en groupe, travaux pratiques, ateliers de simulation ou jeux de rôle et recherches personnelles.

Pour obtenir son diplôme d'État, l'apprenant doit avoir validé les 8 modules de formation dans le respect du référentiel de formation en vigueur (épreuves écrites, orales, pratiques, mises en situation professionnelle en stage, validation des compétences en stage) :

Module 1 : une épreuve écrite et une épreuve de mise en situation professionnelle + validation des compétences en stage
 Module 2 : une épreuve écrite + validation des compétences en stage
 Module 3 : une épreuve de mise en situation professionnelle et validation de l'AFGSU de niveau 2 + validation des compétences en stage
 Module 4 : une épreuve pratique en institut
 Module 5 : une épreuve écrite et orale portant sur une analyse de situation + validation des compétences en stage
 Module 6 : une épreuve écrite + validation des compétences en stage
 Module 7 : une épreuve écrite + validation des compétences en stage
 Module 8 : une épreuve écrite + validation des compétences en stage

ACCÈS À LA FORMATION

- Tout public âgé de 17 ans minimum à l'entrée en formation, **sur présentation du diplôme, titre professionnel ou autre document justifiant l'allègement de formation** (notification de jury de VAE ou jury de DE AS).
- Admission en formation subordonnée à la réussite des épreuves de sélection sur dossier (sauf post-VAE et redoublement). Inscriptions à la sélection du **29 avril 2021 au 1^{er} juin 2021 inclus**. Pas de frais de sélection.
- Bilan de positionnement lors d'un entretien avec la directrice pour les candidats post-VAE et redoublants, avant le 1^{er} juin 2021.
- Admission définitive en IFAS subordonnée à la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (notamment pour l'hépatite B).
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès.
- Autres types de handicap : se renseigner.

COÛT DE LA FORMATION

Le coût est calculé en fonction du type de parcours et de son financeur. Des aides financières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent être sollicitées par les élèves sur le portail <https://aidesfs.auvergnerrhonealpes.fr>. Il est également possible de faire financer la formation dans le cadre d'un CPF de Transition professionnelle pour les salariés (Transitions Pro, OPCO).

Type de parcours	Financement personnel	Financement employeur/OPCO
Complet	5 500 €	7 242 €
Allégé bac pro SAPAT	4 650 €	12 euros/heure de formation
Allégé bac pro ASSP	4 320 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAP/DPAP	3 780 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAMP	3 528 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAES domicile	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAES structure	3 528 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAES éducation inclusive	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-DEAVS	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-MCAD	3 822 €	12 euros/heure de formation
Allégé post-TP ADVF	Sur devis	12 euros/heure de formation
Allégé post-DE Ambulancier ou post-certificat de capacité Ambulancier	Sur devis	12 euros/heure de formation
Allégé post-VAE	8,40 €/heure de formation	12 euros/heure de formation
Allégé primo-redoublement	8,40 €/heure de formation	12 euros/heure de formation

ATTENTION : ces tarifs seront réévalués en fonction de la durée de la formation suite à la réforme en cours.

CONTACTS

Assistante administrative : Élodie CHANRION – 04 74 35 98 27 ou ifas@saintsoformation.org
Directrice IFAS : Sylvie DELOFFRE

L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT DE SAINT-SORLIN

- ✓ Agréé pour **34 places** de formation diplômante d'aide-soignant en cursus partiel et complet. Rentrée en septembre (19 places en formation initiale) ou en janvier (15 places en apprentissage).
- ✓ Ouverture en **septembre 2021**, donc pas de taux de réussite communicable ni d'enquête d'insertion réalisée.
- ✓ Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation de l'élève. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant des soins de qualité.

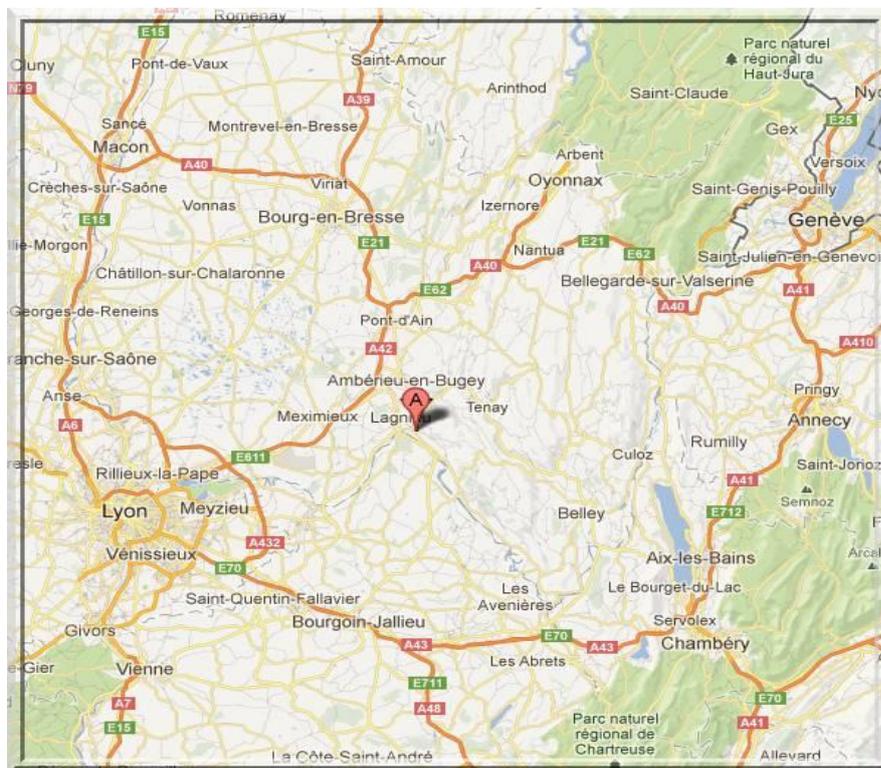
REJOINDRE L'IFAS

✚ Accès via la gare SNCF d'Ambérieu-en-Bugey : bus au départ d'Ambérieu pour rejoindre Saint-Sorlin-en-Bugey.

✚ Accès par la route :

- ✓ Sorties d'autoroute A42 à proximité : n° 7 Meximieux-Pérouges ou n° 8 Ambérieu-en-Bugey.
- ✓ Accès par la D1075 depuis l'ouest du département de l'Ain et par le Nord-Isère.
- ✓ Parking privé sur le site.

Grâce à sa **capacité d'hébergement sur place**, Saint-So'Formation peut accueillir des stagiaires de tous les départements limitrophes. Les stagiaires bénéficient ainsi d'un cadre serein et au calme tout en profitant des moyens de communication à proximité.



IFAS SAINT SORLIN

10 place de la halle 01150 ST SORLIN EN BUGEY
04 74 35 98 27 ifas@saintsoformation.org